



## Indivision..sur un heritage, renseignements svp

-----  
Par Visiteur

Bjr..mon pere decede en 1991,,je suis fille unique..suis tjrs en indivision avec ma mere en ce qui concerne une exploitation d'elevage.+ argent a la banque tjrs ds l indivision.est-ce que je peux en sortir??demander de vendre??ou demander ma part??cela fait 20 ans que mon pere est maintenant decede je n ai rien demande jusqqu a present..est-ce possible??merci par avance pour votrereponse

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

bjr..mon pere decede en 1991,,je suis fille unique..suis tjrs en indivision avec ma mere en ce qui concerne une exploitation d'elevage.+ argent a la banque tjrs ds l indivision.est-ce que je peux en sortir??demander de vendre??ou demander ma part??cela fait 20 ans que mon pere est maintenant decede je n ai rien demande jusqqu a present..est-ce possible??

Oui, c'est tout à fait possible puisqu'il n'y a pas de limitation de délai pour pouvoir sortir de l'indivision.

Il vous suffit de confier la succession à un notaire afin que ce dernier établisse un acte de partage successoral.

Très cordialement.